

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3158

22 décembre 2011

SOMMAIRE

Badengruppe S.A.	151549	C.E.R.I. Lux	151576
Badis S.A.	151550	Cestas S.A.	151579
Bayerische Entwicklung S.P.F.	151571	C.I.G.S. Trading s.à r.l.	151576
Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	151571	C.M.W. Canadian Mineral Water Develop- ment S.A.	151576
Beopar S.A.	151571	Cognis S. à r.l.	151573
Borgo Immobilière S.A.	151572	ColInvest International S.à r.l.	151577
Bouquets Tendance	151572	Columbia Financing S.A.	151577
Brasseur Mgmt S.à r.l.	151572	Compagnie Hôtelière du Brésil S.A.	151577
Brastin S.A.	151573	Consultance Design & Développement In- formatique s.à r.l.	151577
Brignier International S.A.	151573	Container Quick Lock Luxembourg S.A.	151577
Brincorp S.A., SPF	151574	C.R.B. S.A., SPF	151576
Brion S.A.	151574	Delemontes Luxembourg S.A.	151573
Brisco S.A.	151574	EPC Management S.à r.l.	151572
BRSO S.A., SPF	151574	FR Alfajor Holdings S.à r.l.	151558
Buildco Poznan S.A.	151575	Halong S.A.	151558
Bussy S.A.	151575	Hydrenga Financial S.A.	151570
Butzenascht S.à r.l.	151580	Javelin Select	151578
Cadanor S.A.	151578	Kellogg Lux I S.à r.l.	151583
Cadh Participations S.A.	151578	Manheim	151550
Cadogan Investments, S.A.	151578	Miracema S.A.	151584
Cadorna S.A.	151579	Natural Le Coultre Luxembourg S.A.	151540
Caliorne 2 S.A.	151579	Occupy for Animals A.s.b.l.	151538
Calliope S.A.	151582	OLFI Lux Holdings S.à r.l.	151575
Camoze S.A., SPF	151583	OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.	151579
Campifranc S.A.	151583	Rockwell Collins International Holdings S.à r.l.	151584
Caparmor S.A.	151583	The Skullhead Luxembourg	151549
Capital Evo S.A.	151584	Toras S.A.	151571
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A.	151576		
Carifac S.A.	151580		
C.E.R.I. Lux	151575		

Occupy for Animals A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 108, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg F 8.907.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Johansson Eva, indépendante, de nationalité suédoise

Högbyskärsvägen 10

179 98 Färentuna

Suède

2. Berrend Pia, pensionnée, de nationalité luxembourgeoise

108, route de Mondercange

L-4247 Esch-sur-Alzette

Luxembourg

3. Johansson Thorbjörn, inspecteur-détective, de nationalité suédoise

Högbyskärsvägen 10

179 98 Färentuna

Suède

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de:

Occupy for Animals A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet:

Information, éducation et campagne relative aux souffrances des animaux et à la cruauté envers les animaux.

Elaboration, information et mise en place de solutions en vue de l'amélioration des conditions de vie des animaux.

Surveillance et protection des droits des animaux.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 108, route de Mondercange à 4247 Esch-sur-Alzette

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 7 (sept) jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011159522/101.

(110184128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 164.567.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EUROASIA INVESTMENT SA, une société anonyme constituée et régie par les lois suisses, ayant son siège social à 6, avenue de Sécheron, CH-1202, Genève, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0459009-5,

ici représentée par Madame Elodie Vincent, employée de Deloitte S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront

propriétaires des actions émises (ci-après respectivement l'«Actionnaire Initial» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société est la société faitière de l'Actionnaire Initial en vue de la conception, construction, réalisation et exploitation d'un entrepôt douanier dans la zone franche dans l'enclave aéroportuaire Luxembourg-Findel. A cet effet, la Société prendra des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gèrera de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, directement ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées, accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement, favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Natural Le Coultre Luxembourg S.A.»

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à tout autre endroit de la commune de Niederanven par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-)

représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur comptable seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois Administrateurs au moins.

Si la Société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration par la Loi.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables à tout moment par elle.

Le nombre des Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur entre deux assemblées générales ordinaires, les Administrateurs restants pourront désigner un successeur dont le mandat expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et un secrétaire. En l'absence du président du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration est présidée par l'administrateur le plus ancien en rang.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins cinq (5) jours ouvrables (au Luxembourg) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la tenue du Conseil d'Administration de la Société. L'avis écrit pourra être donné par courrier postal, télécopie ou courrier électronique. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration de la Société.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre Administrateur comme son ou sa mandataire.

10.5. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis le siège social de la Société ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et dûment délibérer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Le Conseil d'Administration peut valablement prendre des décisions par résolution circulaire signée par tous les Administrateurs.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 16 ci-dessous, le quorum et les exigences relatifs au vote s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les actions judiciaires, tant en demanderesse qu'en défenderesse, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par un Administrateur délégué à ces fins.

Le Conseil d'Administration peut créer des comités, notamment un comité d'audit et un comité de rémunération, qui conseillent le Conseil d'Administration sur des questions spécifiques. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de désigner les membres des comités qu'il crée et qu'il choisit ou non parmi les Administrateurs et d'en déterminer les pouvoirs, les compétences et les responsabilités.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs pour toute transaction qui n'entre pas dans le cadre de la gestion journalière, sans préjudice quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats spéciaux conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Art. 14. Gestion journalière – Pouvoirs spéciaux. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un Administrateur qui prendra la dénomination d'Administrateurs-Délégué.

Le Conseil d'Administration peut aussi donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis ou non parmi les Administrateurs.

Art. 15. Responsabilité - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser (et contractera une police d'assurance à cet effet) tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutants et administrateurs, pour tous dommages ou indemnités devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute procédure, procès ou poursuites à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré (e) coupable dans telle procédure, tel procès ou telle poursuite de faute ou négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou partenariat ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou partenariat avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou partenariat, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur de la Société ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des Actionnaires à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire(s)

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril de chaque année sociale à 10 heures du matin (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg ou si ce

jour tombe dans les vacances scolaires au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblées générales des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Commissaire. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) sera(ont) rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Exercice Social, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultat, déduction faite des charges sociales et autres charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Toutes les cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par EUROASIA INVESTMENT SA, précitée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par trois (3) Administrateurs.
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs:
 - M. Bouvier Yves, né le 8 septembre 1963, à Genève, Suisse, ayant son adresse au 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapour;
 - M. Momente Franco, né le 28 septembre 1964, à Genève, Suisse, ayant son adresse au 63, Chemin de Saule, CH-1233, Bernex, Suisse; et
 - M. Arendt David, né le 4 avril 1953, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprises, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2012.
5. Le siège social de la Société est établi à Luxair Cargo Center, Building L, L-1360 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Following the english translation of the text above:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EUROASIA INVESTMENT SA, a company incorporated and governed by the laws of Switzerland, having its registered address at 6, avenue de Sécheron, CH-1202 Geneva, Switzerland, registered with the Trade and Company Register of Geneva under number CH-660-0459009-5,

here represented by Ms. Elodie Vincent, employee of Deloitte S.A., with professional address at 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 26th, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of shares issued hereafter (hereafter the “Initial Shareholder” and the “Shareholders”, respectively), a public limited liability company “société anonyme”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Corporation”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Object. The Company is the holding company of the Initial Shareholder with a view to design, build, realize and operate a customs warehouse in the freeport in the Luxembourg-Findel airport enclave. For this purpose the Corporation will acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and will manage such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out, directly or by the intermediary of affiliated companies, any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of “Natural Le Coultre Luxembourg S.A.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred anywhere within the municipality of Niederanven by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares without mention of a nominal value.

The shares are in registered form.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. If the Corporation is composed of one single shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding three years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

In case of a vacancy of a Director's position between two ordinary general meetings, the remaining Directors may appoint a successor to hold the position until the next annual general meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors elects from among its members a chairman and a secretary. In case of absence of the chairman of the Board, the meeting of the Board of Directors is chaired by the oldest director in rank.

10.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least five (5) business days (in Luxembourg) in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from the registered office of the Corporation or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. The Board of Directors may validly take decisions by circular resolution signed by all the Directors.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented. The decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

The Board of Directors may establish committees, notably an audit committee and a remuneration committee, which advise the Board of Directors on specific issues. The Board of Directors has the power to appoint members of the committees that it creates and that it chooses among the Directors or not and to determine the powers, competencies and responsibilities of these committees.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signatures of two Directors for any transaction which does not fall within the scope of the daily management, without prejudice to the authorized signature in case of delegation of powers and special proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

Art. 14. Day-to-day management - Special proxies. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one Director, who will be called the Managing Director.

The Board of Directors may also give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not.

Art. 15. Liability-Indemnification. The members of the Board of Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify (and enter into an insurance policy for this purpose) any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor, except in relation to matters as to which he/she shall be finally found guilty in such action, suit or proceeding for serious misconduct and gross negligence, fraud or wilful misconduct.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the Shareholders in the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of April of each year at 10 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg or if such day falls within the school holidays in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision.

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Financial Year, Allocation of Profits.

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2012.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2013.

Subscription

All the fifty hundred (500) shares without mention of a nominal value, have been subscribed by EUROASIA INVESTMENT SA, prenamed.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The above named company, representing the entire subscribed capital, considering itself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by three (3) Directors.

2. The following persons are appointed as Directors:

- Mr. Yves Bouvier, born on September 8th, 1963, in Geneva, Switzerland, with professional address at 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapore;

- Mr. Franco Momente, born on September 28th, 1964, in Geneva, Switzerland, with professional address at 63, Chaussée de Saule, CH-1233 Bernex, Switzerland; and

- Mr. David Arendt, born on April 4th, 1953, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, independent auditor, is appointed as statutory auditor.

4. The terms of office of the Directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2012.

5. The registered office of the Corporation is established at Luxair Cargo Center, Building L, L-1360 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who knows French states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; in case of discrepancies between the French and the English text, only the French version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the same signed together with the notary the present deed.

Signé: Elodie Vincent, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 novembre 2011. LAC / 2011 / 49123. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155142/501.

(110180483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Badengruppe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.195.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157422/11.

(110183075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2011

- La démission de CONDORDE FINANCE S.p.r.l. de son mandat de Gérant est acceptée

- La société CONCORDE INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social au 36/37 boulevard de Waterloo, B-1000 Bruxelles est nommée nouveau Gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de CONCORDE FINANCE S.p.r.l.

Monsieur Tony ELICHA, administrateur de sociétés, demeurant 34, rue aux Laines, B-1000 Bruxelles est nommé représentant permanent de CONCORDE INTERNATIONAL S.A. pour toute la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

THE SKULLHEAD LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011157863/17.

(110183447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Badis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157423/11.

(110183191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Manheim, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.638.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Manheim Investments, Inc., a US corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its address at 6205 Peachtree Dunwoody Road, Atlanta, GA 30328, USA and registered with the Delaware Secretary of State under number 3118770, and

- Manheim International Management, L.L.C., a U.S. Limited Liability Corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Nevada, USA, having its address at 6205 Peachtree Dunwoody Road, Atlanta, GA 30328, USA and registered with the Nevada Secretary of State under number C24457-98;

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglister, 3, route de Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name – Purpose – Duration – Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Manheim.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licenses, copyright, designs, secret processes or formulas, trademarks or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed. Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles

or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. – Capital – Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at GBP 30,000 (thirty thousand Great-Britain Pounds) divided into 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great-Britain Pound) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. – Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg. Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV – Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented. However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. – Financial year – Balance sheet – Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on 1st January and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since

the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. – Dissolution – Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2012.

Subscription – Payment

All the 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great-Britain Pound) representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed as follows:

- 29,970 (twenty-nine thousand nine hundred and seventy) shares representing 99.9% of the share capital of the Company subscribed by Manheim Investments, Inc., named above, subject to the payment of a share premium attached thereto amounting to GBP 269,730 (two hundred and sixty-nine thousand seven hundred and thirty Great-Britain Pounds), the whole being fully paid up by a contribution in cash of an amount of GBP 299,700 (two hundred and ninety-nine thousand seven hundred Great-Britain Pounds); and
- 30 (thirty) shares representing 0.1% of the share capital of the Company subscribed by Manheim International Management, L.L.C., named above, subject to the payment of a share premium attached thereto amounting to GBP 270 (two hundred and seventy Great-Britain Pounds), the whole being fully paid up by a contribution in cash of an amount of GBP 300 (three hundred Great-Britain Pounds).

Therefore, the amount of GBP 300,000 (three hundred thousand Great-Britain Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800.-.

The corporate capital was valued at EUR 341,744.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed by unanimous vote, the following resolutions:

- 1) - Stewart Kam CHEONG, born on July 22, 1962 in Port Louis, Mauritius, and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Hermann G. SCHOMMARZ, born on November 20, 1970 in Amersfoort, Netherlands, and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg;
- are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

- Maria FRIEDMAN, born on February 14, 1965 in Lake Worth, Florida, USA, residing professionally at 6205 Peachtree Dunwoody Road, CP-12, Atlanta, GA 30328, USA;

is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Manheim Investments, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son adresse au 6205 Peachtree Dunwoody Road, Atlanta, GA 30328, USA et immatriculée au près du «Delaware Secretary of State» sous le numéro 3118770, et

- Manheim International Management, L.L.C., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Nevada, USA, ayant son adresse au 6205 Peachtree Dunwoody Road, Atlanta, GA 30328, USA et immatriculée au près du «Nevada Secretary of State» sous le numéro C24457-98,

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglister, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations paraphées ne varientur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite parties comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Manheim.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, licences, droit d'auteurs, brevets, dessins et modèles, procédés ou secrets de fabrication, marques, et droits assimilés, ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 30.000,- GBP (trente mille Livres Sterling), divisé en 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-GBP (une Livre Sterling) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés

depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 30.000 (trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune représentant la totalité du capital social de la Société a été entièrement souscrite comme suit:

- 29.970 (vingt-neuf mille neuf cents soixante-dix) parts sociales représentant 99,9% du capital social de la Société, souscrites par Manheim Investments, Inc. prénommée, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 269.730 GBP (deux cent soixante-neuf mille sept cent trente Livres Sterling), la totalité étant entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant de 299.700 GBP (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents Livres Sterling); et

- 30 (trente) parts sociales représentant 0,1% du capital social de la Société, souscrites par Manheim International Management, L.L.C. prénommée, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 270 GBP (deux cent soixante-dix Livres Sterling), la totalité étant entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant de 300 GBP (trois cents Livres Sterling);

Par conséquent, le montant de 300.000 (trois cent mille Livres Sterling) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.800,- EUR.

Le capital social a été évalué à 341.744,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) - Stewart Kam CHEONG, né le 22 juillet 1962, à Port Louis, Ile Maurice, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Hermann G. SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970, à Amersfoort, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée;

- Maria FRIEDMAN, née le 14 février 1965, à Lake Worth, Floride, demeurant professionnellement au 6205 Peachtree Dunwoody Road, CP-12, Atlanta, GA 30328, USA;

est nommée gérante de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/3988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156640/437.

(110182570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Halong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.821.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011, LAC/2011/47198, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HALONG S.A., en liquidation volontaire", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.821, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 499 du 27 février 2008.

La liquidation de la société a été décidée par acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 2011. a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158276/22.

(110183918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

FR Alfajor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.812.

Rectificatif du dépôt n° L110160872, déposé le 10 octobre 2011

In the year two thousand eleven, on the fourth day of October.

Before the undersigned Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

First Reserve Fund XII, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 26643,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is hereby incorporated and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FR Alfajor Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations as well as the trading of foreign exchange forwards, options, and derivatives and the management of such tradings. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased and the Class I Shares shall be the first class to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If several managers are appointed, the Company shall be managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

8.3. The Board may choose from among its members a chairman.

Art. 9. Board of managers.

9.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twentyfive, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional dispositions

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, First Reserve Fund XII, L.P. represented as stated above, subscribes to:

one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Ordinary Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class A Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class B Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class C Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class D Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class E Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class F Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class G Shares;
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class H Shares; and
 one thousand two hundred and twenty eight (1,228) Class I Shares

in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 12,280 (twelve thousand two hundred and eighty euro); and

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., represented as stated above, subscribes to:

twenty-two (22) Ordinary Shares;
 twenty-two (22) Class A Shares;
 twenty-two (22) Class B Shares;
 twenty-two (22) Class C Shares;
 twenty-two (22) Class D Shares;
 twenty-two (22) Class E Shares;

twenty-two (22) Class F Shares;
twenty-two (22) Class G Shares;
twenty-two (22) Class H Shares; and
twenty-two (22) Class I Shares

in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 220 (two hundred and twenty euro).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law, have been observed.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 13-15 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an undetermined period:

- Mark Mc Comiskey, born on October 14, 1972 in Dublin (Ireland), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America;

- Dod Wales, born on November 26, 1976 in Cincinnati, Ohio (United States of America), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America;

- Daren Schneider, born on November 21, 1968, in New York (USA), with professional address at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA.

3. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an undetermined period:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336;

- Hille-Paul Schut, employee, born on 29 September 1977 at Gravenhage, Netherlands, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Cristina Lara Pinheiro, employee, born on 10 August 1984 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

First Reserve Fund XII, L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Cayman, dont l'établissement principal est situé au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Cayman, dont l'établissement principal est situé au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 26643,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "FR Alfajor Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations ainsi que l'échange d'opérations de change à terme étrangères, d'options et de produits dérivés et la gestion de ces échanges. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

a. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales Ordinaires et, au singulier, la Part Sociale Ordinaire),

b. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, la Part Sociale de Classe A),

c. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, la Part Sociale de Classe B),

d. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, la Part Sociale de Classe C),

e. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, la Part Sociale de Classe D),

f. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, la Part Sociale de Classe E),

g. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, la Part Sociale de Classe F),

h. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, la Part Sociale de Classe G),

i. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, la Part Sociale de Classe H),

j. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, la Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En ajout du capital social, il peut être créé un compte de prime dans lequel toute prime payée pour toute action en supplément de leurs valeurs nominales sera transférée. Ce montant de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de toute classe d'action en application de l'article 7 des Statuts, afin de compenser toute perte réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.1. En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le conseil de gérance.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7.1 des Statuts est autorisé sous réserve que: (i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaire seront la dernière catégorie de parts sociales à être rachetée et que les Parts Sociales de Classe I seront les premières à être rachetées; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement; (iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; (iv) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et au moins un gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui détermine la durée de leur mandat.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

8.3. Le Conseil peut élire un président parmi ses membres.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été établis par les parties comparantes, First Reserve Fund XII, L.P., représenté comme ci-dessus, souscrit à:

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales Ordinaires;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe A;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe B;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe C;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe D;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe E;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe F;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe G;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe H;

mille deux cent vingt-huit (1.228) Parts Sociales de Classe I

sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 12.280 (douze mille deux cent quatre-vingt euros); et

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., représenté comme ci-dessus, souscrit à:

vingt-deux (22) Parts Sociales Ordinaires;

vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe A;

vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe B;

vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe C;

vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe D;

vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe E;

vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe F;
vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe G;
vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe H;
vingt-deux (22) Parts Sociales de Classe I

sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 220 (deux cent vingt euros).

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant, qui déclare que les dispositions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été observées.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a. Mark Mc Comiskey, né le 14 octobre 1972 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

b. Dod Wales, né le 26 novembre 1976, à Cincinnati, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique; et

c. Daren Schneider, né le 21 novembre 1968, à New York (USA), avec adresse professionnelle à First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA.

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

a. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336;

b. Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c. Cristina Lara Pinheiro, employé, né le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44213. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011154410/666.

(110180208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Hydrenge Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2011 que Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire, et avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2010.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011157644/16.

(110183569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Toras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.229.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TORAS S.A., qui s'est tenue à Bascharage en date du 09 juin 2011, que

- Messieurs Georges Lentz, Thierry GLAESENER et Robert GLAESENER sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.

- Monsieur Philippe GLAESENER est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Georges M. Lentz jr

Administrateur

Référence de publication: 2011157870/17.

(110183488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Bayerische Entwicklung S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.529.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157424/11.

(110183505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.421.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157428/12.

(110183190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Beopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.748.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2011

Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Feron né le 10/11/1958 à Ixelles, demeurant au 1 rue de la Hulotte B-1170 Watermael -Boitsfort.

Démission du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Marc Feron né le 10/11/1958 à Ixelles, demeurant au 1 rue de la Hulotte B-1170 Watermael -Boitsfort.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011157429/13.

(110183339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

EPC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.242.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 385/2011 rendu en date du 9 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société:

- EPC MANAGEMENT S.à.r.l., avec siège à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 101242.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Sonia DE SOUSA, avocat, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Sonia DE SOUSA

Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2011157981/18.

(110183077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Borgo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.952.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157434/11.

(110183139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Bouquets Tendance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 147.664.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157435/10.

(110183295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Brasseur Mgmt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 22, rue Charlemagne.

R.C.S. Luxembourg B 127.259.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157436/9.

(110183233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

—

Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société en date du 01.07.2011

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Mme Elisabeth DROUET comme membre du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouvel administrateur:

- Madame Karin DIJKERMAN, demeurant professionnellement à 7A am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess, née le 12.06.1968 à Paramaribo au Surinam et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2017

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et de l'Administrateur délégué comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2017

- Monsieur Koppes Marc, Dr.en sc.éco et soc, demeurant professionnellement à 7A am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess;

- Monsieur Kremer Claude, demeurant professionnellement à 7A, Am Brill à L-3961 Ehlange-sur-Mess;

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'Administrateur-délégué:

Monsieur Koppes Marc, Dr.en sc.éco et soc, demeurant professionnellement à 7A am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess comme Administrateur-délégué

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

FINPART s.a. avec bureaux au L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 92961) et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2017

Signature.

Référence de publication: 2011159461/24.

(110184636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

—

Par résolutions prises en date du 26 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Fabien Manguette, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157456/15.

(110183461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Brastin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.204.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157437/9.

(110183070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Brignier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 50, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 65.251.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157439/10.

(110183794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157440/11.

(110183138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Brion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.686.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157441/11.

(110183504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Brisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.941.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Herman MOORS, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011157442/13.

(110183259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

BRSB S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.594.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157443/11.

(110183189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Buildco Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.620.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157444/11.

(110183136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Bussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 58.503.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157445/11.

(110183192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.806.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 15 novembre 2011 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de Mme Arrie R. Park en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Anthony Colaluca, né le 17 août 1966 à Port Chester, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 19 Lakeside Place West, Palm Coast, FL 32137, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

* M. Anthony Colaluca, gérant de catégorie A

* Mme Ingrid Moinet, gérant de catégorie B

* M. Yves Cheret, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158397/21.

(110184570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

C.E.R.I. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 123.644.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011157446/10.

(110183005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

C.E.R.I. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 123.644.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011157447/10.

(110183015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

C.I.G.S. Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 137.708.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157448/10.

(110183793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 82.654.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 04.11.2011

Nach eingehender Beratung fasst die außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Bestellung von Herrn Günter Thiel, geb. am 08.08.1952 in Trier und geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, zum Mitglied des Verwaltungsrates.

Das Mandat endet bei der Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.
Luxemburg, den 04.11.2011.

Référence de publication: 2011157449/13.

(110183255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157450/11.

(110183518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.423.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157453/11.

(110182992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Columbia Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.547.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157457/11.

(110183520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Compagnie Hôtelière du Brésil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.360.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157459/11.

(110183399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Consultance Design & Développement Informatique s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9942 Basbellain, 5, Am Duarref.

R.C.S. Luxembourg B 68.387.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de Consultance Design & Développement Informatique S.a.r.l. tenue le 28 juin 2011 à 11.00 heures à Basbellain

Suite à l'instauration de noms de rue dans le village, l'assemblée des associés constate le changement d'adresse de la société en «5, Am Duarref, L – 9942 Basbellain».

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2011157510/13.

(110183706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

CQL Luxembourg S.A., Container Quick Lock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.922.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157460/10.

(110183294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ColInvest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.033.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2011157461/14.

(110183086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157462/11.

(110183503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Javelin Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.323.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Luc NEYENS, Michel DONEGANI et Riccardo MILLICH en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour JAVELIN SELECT

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011157985/19.

(110183645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cadh Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.617.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157463/11.

(110183226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157464/10.

(110183771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cestas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CESTAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011157491/12.

(110183493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cadorna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.306.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157465/11.

(110183266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Caliorne 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.639.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157467/11.

(110183228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.807.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 16 novembre 2011 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de Mme Arrie R. Park en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Anthony Colaluca, né le 17 août 1966 à Port Chester, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 19 Lakeside Place West, Palm Coast, FL 32137, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:
 - * M. Anthony Colaluca, gérant de catégorie A
 - * Mme Ingrid Moinet, gérant de catégorie B
 - * M. Yves Cheret, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158398/21.

(110184569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Carifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.511.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2008

Deuxième résolution: Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Sergio BERTASI dans ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société CARIFAC.

Pour combler cette vacance, le Conseil coopte Monsieur Francesco MOGLIA domicilié professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg comme nouvel administrateur et président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Pour la société

Référence de publication: 2011157481/15.

(110183352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Butzenascht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 164.670.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Maria SZÖCS, Pädagogin, geboren zu Miercirea-Ciuc (ROM) am 9. September 1974, wohnhaft in L-1354 Luxembourg-Allée du Carmel 7A,

Welcher Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, der instrumentierende Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen, vornehmlich das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die "Société Unipersonnelle", geregelt ist.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist. Sie kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen, aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Anteilen, um dann wieder zur Einpersonengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Anteile in einer Hand.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung «Butzenascht S.à r.l.».

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer Kindertagesstätte für Kinder von 0-4 Jahren.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500.-) und ist aufgeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125.-).

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 9. Die Beschlüsse werden durch die alleinige Gesellschafterin gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden vom alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV. - Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafter oder eines des Gesellschafter, lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Titel V. - Auflösung und Liquidation

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Titel VI. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Zeichnung

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet und in bar eingebracht durch die alleinige Gesellschafterin, Frau Maria SZÖCS, vorbenannt, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur freien Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf ein tausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

Frau Fabienne ELSÉN, geboren zu Luxemburg am 1. Januar 1967, wohnhaft in L-8285 Kehlen, rue des Champs, 19, wird zur technischen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.

Frau Maria SZÖCS, vorbenannt, wird zur administrativen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von beiden Geschäftsführerinnen vertreten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, dem Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Szöcs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49698. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157420/119.

(110183773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Calliope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.993.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157468/11.

(110183265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.781.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

—
EXTRAIT

En vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 novembre 2011:

- Monsieur Stephen Twaddell, Président, né le 19 juillet 1963 à Antrim en Irlande, avec adresse privée à 1 Marley Grove Road, Malahide, Dublin (Irlande); et

- Monsieur Joel Vanderkooi, Vice Président, né le 24 septembre 1968 dans le Michigan aux Etats-Unis, avec adresse privée à 8384 Morning Dove Lane, Kalamazoo, MI 49009, US;

ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

- Monsieur Luc Sunnen;

- Monsieur Christophe Fender;

- Monsieur Richard Schell;

- Monsieur Stephen Twaddell; et

- Monsieur Joel Vanderkooi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011159497/25.

(110184131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Camoze S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.787.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157469/11.

(110183264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Campifranc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.335.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157470/11.

(110183263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Caparmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.226.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157471/11.

(110183311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Rockwell Collins International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.840.

Suite à une convention de cession de parts sociales signées en date du 27 septembre 2011 entre:

Rockwell Collins Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre de «State of Delaware Secretary of State» sous le numéro 3359922;

Et

Rockwell Collins International, Inc., une société constituée sous le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 350 North St. Paul Street, Suite 2900, Dallas, TX 75201-4234, enregistrée au Registre de «Secretary of State of the state of Texas» sous le numéro 22296200;

Suite à cette cession, l'actionariat de ROCKWELL COLLINS INTERNATIONAL HOLDINGS S.A R.L., se compose comme suit:

Rockwell Collins International, Inc.

Détenant 100% des parts sociales

Pour ROCKWELL COLLINS INTERNATIONAL HOLDINGS S.A R.L.

Référence de publication: 2011158464/21.

(110184390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Capital Evo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.627.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157472/11.

(110183310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Miracema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.351.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 25 mai 2011

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011159519/17.

(110183983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.
